

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2009

Il y a 29 votants, présents ou ayant donné une procuration, à cette réunion.
Nos commentaires figurent en *italique*.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS.

Ce « Procès Verbal » ne relate toujours pas les échanges de la réunion. L'opposition vote donc contre.

Votes : 22 pour – 7 contre

1. ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX.

1.1. Indemnité des élus.

Le maire propose de créer un poste de « conseiller délégué au réaménagement foncier » pour lui confier « la mission du suivi des travaux connexes rattachés au réaménagement foncier de la commune » avec une indemnité de 6% de l'indice brut 1015, soit 225,15 €.

Ce poste serait confié à François SQUIBAN.

Sylvaine CHAVANNE demande ce que deviennent les missions de l'adjoint à l'urbanisme et surtout de l'adjoint aux travaux et fait remarquer que confier cette mission à un agriculteur du Grouaneg n'est pas une bonne solution car il sera juge et partie.

Le maire répond que non, mais qu'au contraire un agriculteur du Grouaneg sera mieux à même de régler les problèmes. C'est, dit-il, un très gros travail qui doit durer trois ans, temps prévu pour un montant de 1,1 million d'euros. (Ne disposant pas de subventions, 40% restent à la charge de la commune !)

La position de François SQUIBAN risque d'être inconfortable, mais après tout, c'est le problème de la majorité

Votes : 29 pour –

1.2. Création de postes et modification du tableau des effectifs.

Il s'agit :

- De la création de 11 postes pour permettre les recrutements relatifs à la municipalisation de la crèche TAM HA TAM.
- D'organiser au 31.08.09 la mutation dans une autre collectivité d'un agent des services techniques.
- De permettre les nominations des fonctionnaires municipaux proposés au tableau d'avancement de grade de l'année 2009 (fonctionnaires ayant réussi un concours leur permettant de monter en grade).

Yveline FEBVRE précisent que les locaux actuels permettent d'accueillir 20 enfants. Le personnel est donc en sureffectif mais à terme, grâce aux travaux de restructuration de l'ancienne halte-garderie, il y aura trente places offertes : le ratio personnel/enfants sera alors optimal.

Votes : 29 pour –

1.3. Fixation des ratios des avancements de grade pour la collectivité.

Disposition administrative consécutive aux décisions du 1.2

Votes : 29 pour –

1.4. Modification du régime des heures supplémentaires.

Il a été proposé aux agents des services techniques d'effectuer des heures supplémentaires rémunérées, sur la base de 10 heures par semaine chaque année les mois de juillet et août pour assurer le nettoyage du littoral et des plages ainsi que la propreté des espaces publics.

Trois agents se sont portés volontaires pour ces missions.

Votes : 29 pour –

1.5. Régime indemnitaire des personnels territoriaux.

Le maire propose d'étendre le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'ensemble des filières aux fonctionnaires de la filière médico-sociale de l'ex crèche TAM HA TAM.

Votes pour 29 –

2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

2.1. Création du service municipal à l'enfance.

Il s'agit de la municipalisation de la crèche TAM HA TAM.

Le conseil municipal :

- Décide la création du service municipal d'accueil à l'enfance, conformément au projet « CAPE de grandir »
- Autorise la résiliation de la convention de partenariat commune / association TAM HA TAM à compter du 1^{er} juillet 2009.
- Autorise le transfert des salariés de l'association au sein du nouveau service communal.
- Accepte de recevoir les biens mobiliers et les biens à vocations pédagogiques actuellement propriété de l'association.
- Accepte de recevoir l'excédent financier dégagé à l'issue de la dissolution de l'association le cas échéant.

Sylvaine CHAVANNE se réjouit que les propositions initiales de Marie-Pierre CABON aient été suivies, ce qui n'était pas évident au départ.

Le maire conclut que nos « craintes n'étaient pas fondées », « qu'il s'était engagé à conserver tous les emplois ». *(C'est la première fois qu'il tient ces propos !)*

Nous ne polémiquerons pas sur les conditions du déroulement de cette affaire qui ont abouti à ces conclusions ! L'important est que tous les personnels aient été repris ! Il convient aussi de remercier, ainsi que cela a été fait en conseil, la président et la vice-présidente de la crèche qui ont effectué un lourd travail administratif pour que cette municipalisation soit une réussite.

Votes pour 29 –

2.2. Approbation du budget primitif de la petite enfance 2009

Budget équilibré à 162 500 € en recettes et dépenses, qui est voté par chapitre.

Votes pour 29 –

2.3. Subvention du budget général au budget petite enfance.

Montant de la subvention du budget général de la commune au budget petite enfance : 88 650 €

Votes pour 29 –

2.4. Transfert comptable des dépenses de personnel du budget petite enfance au budget général.

Le conseil municipal autorise le transfert des procédures de règlement des salaires et charges sociales du budget petite enfance au budget général : 145 000 €

Votes pour 29 –

2.5. Affiliation de la commune au centre de remboursement du chèque emploi service universel.

Votes pour 29 –

2.6. Convention commune / CAFPRO.

Votes pour 29 –

2.7. Convention commune / CAF prestation unique de service.

Votes pour 29 –

2.8. Convention commune / CAF Conseil Général.

Votes pour 29 –

2.9. Convention commune / médecin traitant.

Votes pour 29 –

Les points 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9 sont des conséquences administratives de la municipalisation de la crèche TAM HA TAM.

2.10. Adoption du règlement intérieur de fonctionnement du service municipal de la petite enfance

Sylvaine CHAVANNE remarque que la crèche n'est ouverte qu'aux Plouguernéens et demande s'il ne serait pas possible de l'étendre aux enfants des habitants de Guissény qui travaillent à Plouguerneau.

Le maire répond qu'elle aujourd'hui complète avec les seuls enfants de Plouguerneau et Lédie Le Hir informe qu'il n'y a jamais eu de demande de Guissény sur ce sujet

Votes pour 29 –

2.11. Décision modificative n°1 - Budget principal 2009.

Recettes : cession de terrain sur le Hellez (80 000 €)

Dépenses : modifications pour tenir compte de la municipalisation de la crèche.

Le maire intervient, *complètement hors sujet*, pour expliquer qu'il ne disposait pas, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, des chiffres qu'il communique aujourd'hui, et que c'était une des raisons qui l'avait conduit, à l'époque, à repousser le débat.

Ce discours est incompréhensible, car si on suit sa « logique » le D.O.B. aurait dû être repoussé jusqu'à aujourd'hui ! En fait les Plouguernéens se souviennent des vraies raisons qui l'avaient conduit à repousser le D.O.B. : elles ont été exposées dans notre BOOM ! n°1, qui peut toujours être consulté sur notre site.

Pour rester hors sujet (!) Sylvaine CHAVANNE lui demande alors si, dans ses recherches, il a trouvé les 1,8 million d'euros qui avaient disparu du budget. Le maire lui répond que l'on reparlera de tout cela à la fin du conseil. (Il ne tiendra d'ailleurs pas sa promesse !)

Votes pour 29 –

2.12. Décision modificative n°1 - Budget assainis sement 2009.

Modifications comptables mineures.

Votes pour 29 –

2.13. Décision modificative n°1 - Budget eau 2009.

Modifications comptables mineures.

Votes pour 29 –

2.14. Avenant de délais supplémentaires pour les marchés de travaux du CLSH.

Prolongation du délai d'exécution des travaux au 25 mars 2009, suite à la défaillance de l'entreprise de peinture – ravalement qui a perturbé le déroulement des travaux.

Votes pour 29 –

2.15. Convention de fourniture de repas à l'association « Famille rurale » de Guissény.

Prix de la prestation : 4 euros par repas.

Votes pour 29 –

2.16. Revalorisation des vacances funéraires.

Vacations pour les membres de la police municipale (pose d'un bracelet pour le transport des corps sans cercueil, pose de scellés sur le cercueil en cas de départ de corps hors de la commune...)

La loi 2008 – 1350 du 19.12.08 stipule que ces vacances doivent être comprises entre 20 et 25 €.

Elles sont actuellement de 10 €.

Il est proposé de les passer à 20 €

Intervention de François Le Borgne pour préciser que l' élu de permanence, lui, ne touche pas de vacation funéraire.

Votes pour 29

3. URBANISME – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE.

3.1. Taxes d'urbanisme – demande de remise de pénalités (GUIVARCH)

Pénalités remises : 48 € dont 36 pour la commune.

Avis favorable de la Trésorerie.

Votes : 29 pour –

3.2. Créac'h Losquet – Projet de déclassement d'une partie du domine public en vue de sa cession – mise en enquête publique.

Mme ABIVEN s'est portée acquéreur d'un chemin communal.

Le vote porte sur la mise en enquête publique préalable à cette éventuelle cession.

Votes : 29 pour –

3.3. Avis sur enquête publique – Elevage laitier à Kerhuel et Enez Cadec à Plouguerneau.

Exposé de Bruno BOUGUEN.

Il s'agit de la réorganisation de deux sites existants, distants de 3 km, sans augmentation du nombre de bêtes, pour permettre l'installation d'un jeune agriculteur.

Sylvaine CHAVANNE remercie Bruno BOUGUEN d'avoir organisé une visite sur place qui a permis de s'informer au mieux sur les bénéfices et les contraintes de cette organisation.

Participaient à cette visite, Bruno BOUGUEN, Christine LE RU, François SQUIBAN, Bernard CADIOU, Sylvaine CHAVANNE, Paul LE BOITE et Christian MOUTON.

Votes : 29 pour –

4. TRAVAUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES – EAU – ASSAINISSEMENT.

4.1. Modification du règlement de l'eau.

L'instauration d'une solidarité entre le propriétaire et le locataire pour le paiement des factures a fait l'objet d'une observation par la sous préfecture.

Le règlement doit donc être modifié.

Votes : 29 pour –

4.2. Approbation de la proposition de contrat d'assistance technique pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration (SATEA).

Coût : 1698.32 € par an.

Votes : 29 pour –

4.3. Approbation de la convention de gestion à intervenir entre le département et la commune pour les abris voyageurs installés.

Une nouvelle entreprise a été retenue par le conseil général pour la fourniture et la maintenance de ces abris.

Une nouvelle convention doit donc être signée.

Votes pour 29

4.4. Convention entre la commune de Plouguerneau, le Domaine des Sables Blancs et le syndicat des copropriétaires.

Il s'agit d'une convention concernant les compteurs d'eau.

Votes pour 29

5. ENSEIGNEMENT JEUNESSE.

5.1. Séjour européen jeunesse en Lituanie.

Cinq jeunes Plouguernéens iront en Lituanie du 1^{er} au 9 août 2009.

Compte tenu des subventions le coût pour la commune sera de 183 €.

Patrice MALGORN suggère que les jeunes participants à ce voyage relatent leur expérience à leur retour.

Le maire approuve cette proposition.

Votes pour 29

5.2. Camp de préadolescent à l'île Tudy.

Le service jeunesse de la commune et l'association Familles Rurales organise un camp à l'île Tudy du 7 au 10 juillet 2009 (16 jeunes).

Le coût pour la commune serait de 1052 €.

Votes pour 29

6. AFFAIRES MARITIMES – INFRASTRUCTURES BATIMENTS

6.1. Approbation des plans de mouillages des ports.

Les plans ont été établis avec les associations et approuvés par le CTP

François Le Borgne a souligné le travail qui a été fait par les différentes associations et regrette l'attitude de certains professionnels de la mer.

Le CLUP (conseil local des usagers du port) va être constitué en même temps que le conseil portuaire va être renouvelé. Il reste sur la doctrine : un bateau, un mouillage. Pour l'instant le travail a été fait dans les limites des ports communaux, le reste dépendant de l'Etat. Une extension des zones communales est prévue et fera l'objet d'une AOT collective.

François Le Borgne a aussi tenu à rappeler que les Plouguernéens n'étaient pas prioritaires, les AOT étant délivrées dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Il reste beaucoup de travail : « Nous allons continuer » a conclu le premier adjoint.

Votes pour 29

8. CULTURE - LOISIRS – COMMUNICATION

8.1. Tarif des concerts en chapelle.

Chapelle St Michel : tarifs

Avec réservation 8 €

Sans réservation 10 €

Moins de 12 ans gratuit

Rémi Abjean souligne que les tarifs sont beaucoup moins élevés que ceux pratiqués dans les communes alentours.

Votes pour 29

8.2. Convention entre la commune de Plouguerneau et l'Office du Tourisme.

Il s'agit de la reconduction à compter du 1^{er} juillet 2009 d'une convention signée entre la commune de Plouguerneau et l'office du tourisme des Abers.

Le maire fait préciser s'il s'agit de l'office de tourisme des Abers ou celui de Plouguerneau. Rémi Abjean précise : des Abers.

Votes pour 29

8.3. Remboursement des frais kilométriques.

Pour trois des cinq étudiantes qui ont fait un stage à Plouguerneau pour étudier la faisabilité d'un équipement culturel communautaire, remboursement des frais d'essence.

Mélanie TANNEAU : 49,53 €

Laure-Anne ROCHE : 48,40 €

Evelina CODJA : 34,76 €

Votes pour 29

8.4. Convention avec l'association « Tour de Bretagne féminin » - Accueil d'une étape du tour de Bretagne féminin à Plouguerneau.

Il s'agit de la dernière étape du tour de Bretagne féminin qui se déroulera le 19 juillet 2009.

Votes pour 29

8.5. Règlement de l'espace multimédia.

Il s'agit de l'espace multimédia de la médiathèque.

Votes pour 29

8.6. Tarifs des animations culturelles.

<u>Manifestations culturelles</u>	<u>Tarif</u>
Moins de 15 ans	3 €
Spectacles jeunes public	3 e

Même réflexion sur le niveau des tarifs de la part de l'adjoint à la culture.

Votes pour 29

8.7. Convention entre la commune et monsieur GUEZOU,

Pour la fourniture d'électricité à la commune par monsieur GUEZOU, pour les spectacles dans la chapelle Saint Laurent

Votes pour 29

11. INTERCOMMUNALITE.

11.1. Proposition de modification de l'article 1 des statuts de la communauté de commune : changement du nom de la communauté.

Ancien nom : Communauté de Communes de Plabennec et des Abers.

Nouveau nom : Communauté de Communes du Pays des Abers.

Votes pour 29

11.2. Proposition de modification de l'article 2 des statuts de la communauté de commune portant les listes des compétences communautaires.

Votes pour 29

12. QUESTIONS DIVERSES.

Conformément à l'article L2122-312 du code général des collectivités locales, le maire a fait part des décisions prises par délégation :

Emprunt d'une somme de 1 500 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne signé fin mars 2009.

12.1. Point sur l'état de la dette communale : information donnée par monsieur le maire.

Pierre APPRIOU étant absent le maire reporte cette information à la prochaine réunion du conseil.(!!!!!!!!)

Les conseillers de l'opposition présents ont apprécié : ne peuvent-ils pas tout entendre ou bien le maire a-t-il fait clairement comprendre qu'il ne s'en prendrait qu'à Pierre Appriou ? Sylvaine Chavanne était très déçue : monsieur le maire lui avait promis la fin de l'histoire des 1,8 million d'euros avant d'aller se coucher....